

Barème des honoraires

Applicable au 01 janvier 2024



Prix de vente Hors honoraires (en euros)		Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur
de	0 € à 74 999 €	Forfait de 6 000 €
de	75 000 € à 79 999 €	8,00%
de	80 000 € à 89 999 €	7,50%
de	90 000 € à 99 999 €	7,00%
de	100 000 € à 109 999 €	6,50%
de	110 000 € à 119 999 €	6,20%
de	120 000 € à 129 999 €	5,90%
de	130 000 € à 139 999 €	5,60%
de	140 000 € à 149 999 €	5,30%
de	150 000 € à 159 999 €	5,00%
de	160 000 € à 169 999 €	4,90%
de	170 000 € à 179 999 €	4,80%
de	180 000 € à 189 999 €	4,70%
de	190 000 € à 199 999 €	4,60%
de	200 000 € à 249 999 €	4,50%
de	250 000 € à 269 999 €	4,40%
de	270 000 € à 289 999 €	4,30%
de	290 000 € à 309 999 €	4,20%
de	310 000 € à 339 999 €	4,10%
de	340 000 € à 369 999 €	4,00%
de	370 000 € à 389 999 €	3,90%
de	390 000 € à 409 999 €	3,80%
de	410 000 € à 429 999 €	3,70%
de	430 000 € à 449 999 €	3,60%
de	450 000 € à 499 999 €	3,50%
de	500 000 € à 549 999 €	3,40%
de	550 000 € à 599 999 €	3,20%
de	600 000 € et +	3,00%

Tranches non cumulatives, seul le pourcentage correspondant au prix de vente doit être pris en compte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%

Rédaction d'un avant contrat (hors-mandat) : 600 € TTC.

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de bien neuf, le barème des honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

Il est précisé que le barème des honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par l'agence immobilière Immo2C en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, les honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandat.